



# Règlement intérieur

**Article 1** Il est demandé aux parents d'accompagner leurs jeunes enfants jusqu'au Dojo et de s'assurer de la présence de l'enseignant chargé du cours, ou d'un membre du bureau. La responsabilité de l'enseignant sur les enfants n'est engagée qu'à l'heure où commence le cours et non 10 ou 15 minutes avant, alors qu'il est encore en pleine séance. Pour cette raison, il est demandé aux parents de ne pas laisser leurs enfants seuls pendant cette durée et ce jusqu'à ce que la séance débute. A défaut et en cas d'accident le club décline toute responsabilité. **Il est interdit à tout élève mineur de quitter le dojo seul**, pour quelques motifs que ce soit ! Les parents doivent faire l'effort de venir récupérer leurs enfants à la fin de chaque cours, directement dans le dojo et en personne. (Ou une personne désignée par les parents)

**Article 2** La pratique du judo exige le respect de quelques règles élémentaires et simples que les judokas doivent s'engager à suivre, dès qu'ils entrent dans les locaux mis à notre disposition. Il est demandé aux enfants d'adopter un comportement correct dans les vestiaires et en tout état de cause, éviter le chahut. Une fois en tenue, les enfants attendront le début de leur cours dans le **silence**, assis sur le bord du tatami.

**Article 3** Pour le bon déroulement des cours, chacun doit être attentif et respectueux des autres et de l'enseignant en particulier. D'une manière générale, un judoka doit suivre et garder à l'esprit le code moral du judo et ses recommandations : **Politesse, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi et Amitié** et n'être en aucun cas une cause de gêne ou de désagrément.

Il est rappelé que la ponctualité est un des aspects du respect des autres. Si un élève arrive en retard, ses parents ou lui-même doivent le signaler à l'enseignant avant d'intégrer le cours et ne peut donc monter sur le tapis, avant que celui-ci ne lui en autorise. **De plus, nous avons constaté que les enfants sont plus réceptifs lorsqu'ils sont seuls. Par conséquent, nous demandons aux parents de ne pas rester dans le Dojo pendant les cours.**

**Article 4** Il est **interdit de marcher en chaussures sur les tatamis** et pieds-nus hors du tapis. Pour des raisons de sécurité, de confort et d'hygiène, les enfants doivent, avant chaque séance, attacher leurs cheveux longs, avoir les ongles propres et coupés ras et **jeter leur chewing-gum**. Mycoses ou verrues, doivent être protégées : **prévenir impérativement le professeur pour tout problème particulier.**

**Article 5** Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux ou tous objets de valeurs, même confié aux enseignants. Ceux-ci doivent être ôtés et récupérés avant chaque cours.

**Article 6** Le non-respect du présent règlement intérieur pourra amener, sur décision du Bureau, des sanctions allant du simple avertissement oral ou écrit, à l'exclusion temporaire ou définitive du club, signifiée par lettre précisant la nature et la gravité de la faute. **Un judoka peut être suspendu ou exclu pour les motifs suivants :**

- Matériel détérioré ;
- Comportement dangereux, agressif, harcèlement, bizutage et autre;
- Propos ou actes désobligeants envers les autres judokas ou les professeurs ;
- Comportement non conforme avec l'éthique du club ; Non-respect du règlement intérieur du Dojo.

**Article 7** Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont les montants sont fixés par le Comité Directeur. La cotisation doit être versée avant le début de l'activité. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

**Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, ou d'exclusion d'un membre.**

**Article** Les parents qui souhaitent effectuer le déplacement pour voir leur enfant le feront par leurs propres moyens. En aucun cas, le club n'acceptera de rembourser des frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement, sauf si c'est à la demande du club.

**Voici quelques consignes pour que vos enfants pratiquent correctement leur discipline.**

**Article 9 : Hygiène** Tous les élèves doivent être munis **d'une paire de claquettes**, pour pouvoir circuler autour du tapis ainsi qu'aller aux toilettes (et non de leurs chaussures **ou pieds nus**). En cas de mycoses, porter des chaussettes propres et prévenir l'enseignant en début de cours.

- Si cheveux longs, prévoir de quoi les attacher avant le cours par une tresse ou un chignon (un élastique sans attache en fer).
- Pour les petits nez qui coulent, munir nos petits sportifs de mouchoirs en papier jetables, qu'ils laisseront au bord du tatami à côté de leurs claquettes et ainsi pourront les utiliser plus facilement durant le cours. Les mouchoirs seront jetés à la poubelle dès la fin du cours.
- Si certains petits judokas arrivent au dojo déjà en tenue, ils doivent alors veiller à ne pas salir leurs judogi avant leur arrivée, en jouant à l'extérieur dans l'herbe ou dans la terre. Les kimonos doivent être propres.
- Les mains de nos petits judokas, doivent être également propres (sans feutre, peinture ou autres) après la sortie de l'école.

**Article 10 : Tenue** Vous devez prendre soin de bien attacher les kimonos de vos enfants, surtout les plus petits d'entre eux. Trop souvent, il est constaté que des élèves, avant même de démarrer le cours, ont leur pantalon mal attaché, **voir pas attaché du tout**. Le temps que passent les professeurs à habiller ses élèves, est du temps perdu en enseignement pour les autres et donc **un manque de respect pour tout le monde !!!!**

### **Article 11 : Sécurité (Pour ne pas risquer de se blesser et de blesser les autres)**

- Les enfants ne doivent en aucun cas porter de bijoux sur eux, quel qu'ils soient et aussi petits soient-ils, ainsi que montre, bracelet ou autres ;
- Pas de barrettes, ni de pinces, ni de piques dans les cheveux et **encore moins de boucles d'oreilles** ;
- Lors de période hivernale, il est toléré que les enfants puissent revêtir un tee-shirt blanc à col rond. Pour les filles, le port d'un tee-shirt blanc à col rond est obligatoire.
- Les ongles des mains et des pieds doivent être régulièrement coupés au plus court, toujours pour ne pas risquer de blesser les autres élèves.

### **Article 12 : Santé et bien-être**

L'enseignant étant le plus souvent seul, il ne peut donc pas laisser sans surveillance tous les autres, même pour 5 minutes. Si cela se répète plusieurs fois dans un même cours, cela devient vite ingérable.

- L'accès aux toilettes **n'est pas autorisé pendant le cours.**

Un WC est à la disposition des licenciés du Club seulement avant et après le cours.

La déshydratation est importante au judo, surtout lors des grandes chaleurs, pensez à mettre dans leur sac de sport une bouteille ou gourde d'eau, qu'ils mettront également **au bord du tatami.** Veuillez également penser à les récupérer les bouteilles après chaque séance.

### **Article 13 :**

Le club lutte contre les violences sexuelles en milieu sportif, pour tout comportement suspect ou déplacé merci d'en informer les moniteurs ou un membre du bureau.

- Une information sera faite en début de saison à tous les licenciés.
- Les parents **ne sont pas autorisés** à rentrer dans les vestiaires.
- Seul le professeur autorise l'accès aux vestiaires.



### **Article 14 :**

Le règlement intérieur est consultable en club ou sur le site Ethernet du club.